

RNCP n° : RNCP18318

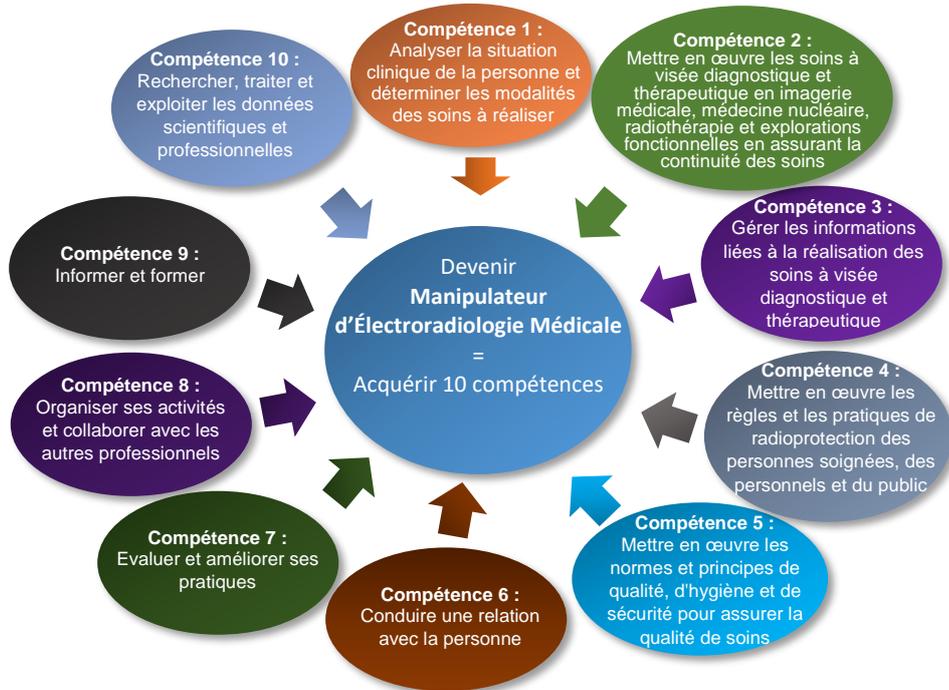
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

DATE DE L'ENREGISTREMENT : Arrêté du 14 juin 2012 modifié

MAJ LE : 23/07/2024

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Acquérir les compétences professionnelles pour exercer les activités du métier de manipulateur d'électroradiologie médicale. [Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale](#) (10 compétences) :



**DUREE DE LA FORMATION**

La durée de la formation est de **3 ans, soit 4200h** sur les 6 semestres de 20 semaines chacun.

**Formation théorique :** 2100h sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (auxquelles s'ajoutent 900h de travail personnel).

**Formation clinique :** 2100h sur l'ensemble des disciplines de l'imagerie médicale et de la radiologie thérapeutique. Les horaires de stages sont basés sur une durée hebdomadaire de 35h.

**NB : la formation étant à temps plein, un exercice professionnel concomitant est difficilement compatible.**

**Début :** début septembre de l'année N.

**Fin :** fin juin de l'année N+3

**TARIF**

L'ensemble des frais est à payer le jour de la rentrée :

**Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) :**

– **100 € par an** pour les droits sociaux étudiants (accès aux services du CROUS, à la Bibliothèque Universitaire (BU), aux associations universitaires sportives).

**Frais d'inscription universitaires : 170 € par an.**

**Frais pédagogiques :**

– **970 € par an** pour les étudiants non-salariés et en poursuite d'études (cursus jamais interrompu) / ou inscrits à France Travail / ou titulaire d'un contrat de travail « étudiant » ne dépassant pas 44h hebdomadaire en moyenne (formation comprise).

– **5 000 € par an** pour les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou un OPCA / ou qui ne sont pas en poursuite d'études ou non-inscrits à France Travail / ou titulaire d'un contrat de travail « étudiant » dépassant 44h hebdomadaire en moyenne (formation comprise).

*ATTENTION : ces tarifs valables pour l'exercice de l'année 2023-2024 sont susceptibles d'évoluer.*

**PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION**

NON  OUI

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation ;
- Être titulaire du BAC ou équivalence du diplôme ou avoir travaillé 3 ans en France à temps plein soit un minimum de 4128h, et pouvoir justifier des cotisations sociales équivalentes pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue ;
- Avoir un bon niveau dans les matières scientifiques <sup>et/ou</sup> faire une remise à niveau ;
- Bénéficier d'un certificat médical d'aptitude physique et psychologique à l'exercice du métier délivré par un médecin agréé par l'ARS ;
- Avoir un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur.

## MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

L'institut accueille au total **135 étudiants**, répartis en 3 promotions de 45 étudiants sur le site de Pessac.

A partir de septembre 2024, en 1<sup>ère</sup> année, l'IFMEM du CHU de BORDEAUX accueille 57 étudiants dont 12 sur son antenne délocalisée à BAYONNE. 5 étudiants sur ces 57 entrants en 1<sup>ère</sup> année relèvent des conditions spécifiques d'admission.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION GÉNÉRALES :

La formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale est accessible à partir de Parcoursup selon le calendrier national.

Toute admission prononcée en année N est valable pour la rentrée de septembre de l'année N.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES (5 places) :

#### **ADMISSION PAR DISPENSE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE** (5 places minimum par année)

L'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de **manipulateur d'électroradiologie médicale** et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses (TITRE II, article 12) dispose que « Peuvent être admis dans les formations conduisant aux diplômes d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical, d'ergothérapeute et de pédicure podologue, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures ».

Les candidats relevant de cette disposition doivent adresser leur dossier directement auprès de l'établissement à l'adresse suivante : Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale, IMS Xavier ARNOZAN, Avenue du Haut Lévêque, 33600 PESSAC.

Ce dossier comporte les pièces suivantes:

1/ la copie d'une pièce d'identité;

2/ la copie du ou des diplôme(s) détenu(s);

3/ l'attestation ou les attestations employeurs et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale à savoir :

Pour les salariés :

- Bulletins de salaires
- Attestations employeurs mentionnant les dates et le nombre d'heures de travail.
- Certificats de travail faisant état d'un **minimum de 4821h de travail**.
- Pour les non-salariés :
- Attestations URSSAF de cotisations sociales.

4/ un curriculum vitae;

5/ une lettre de motivation;

6/ un chèque d'un montant de 120€ à l'ordre du Trésor public correspondant à l'étude du dossier. Le chèque sera encaissé dès réception du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le dossier doit être déposé ou envoyé (cachet de la Poste faisant foi) entre janvier et mars de l'année N (dates similaires au calendrier Parcoursup), pour une entrée en septembre de l'année N.

Les candidatures sont examinées, dans un premier temps, sur dossier. Les candidats admissibles sont convoqués par mail pour un entretien avec le jury de sélection pour apprécier leur motivation et leurs aptitudes à suivre la formation.

L'admission prononcée fin mai d'une année ouvre l'accès à la formation pour septembre de la même année.

#### **ADMISSION DES CANDIDATS AYANT OBTENU UN DIPLÔME DE MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE HORS COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE** (3 places maximum par année)

Conformément aux articles 32 à 32 sexies de l'Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'Arrêté 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, les titulaires d'un diplôme de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de **Manipulateur d'Électroradiologie Médicale**, obtenu en dehors d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse, peuvent bénéficier, sous réserve de réussite aux épreuves de sélection prévues à l'article 32 quater, d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'État de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale.

Les candidats relevant de cette disposition doivent adresser leur dossier directement auprès de l'établissement à l'adresse suivante : Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale, IMS Xavier ARNOZAN, Avenue du Haut Lévêque, 33600 PESSAC.

Le dossier doit être déposé ou envoyé (cachet de la Poste faisant foi) entre janvier et mars de l'année N (dates similaires au calendrier Parcoursup), pour une entrée en septembre de l'année N. **Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra pas être pris en considération.**

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (épreuve écrite et anonyme comportant cinq questions de culture générale devant permettre en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française par le candidat, ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social. Cette épreuve, d'une durée d'1h30, est notée sur 20 points
- Deux épreuves orales d'admission.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20. L'admission prononcée fin mai d'une année ouvre l'accès à la formation pour septembre de la même année.

## **L'ADMISSION DÉFINITIVE**

L'inscription à l'IFMEM du CHU de BORDEAUX est possible à l'issue de la proclamation des résultats sur la plateforme Parcoursup pour les candidats relevant des conditions générales, et des résultats aux épreuves d'admission pour les candidats relevant de conditions spécifiques. **Dans tous les cas, l'admission se fait par ordre de mérite.**

L'admission définitive à l'Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale est subordonnée :

- À la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. Ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
- À la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par les dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du Code de la santé publique ;
- Au règlement de l'ensemble des frais de formation à payer en totalité le jour de la rentrée scolaire.

## **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

La formation est dispensée selon le référentiel de formation établi par l'arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Les 3 années de formation sont dédiées :

- À l'acquisition des connaissances : savoirs fondamentaux universitaires, savoirs théoriques et techniques relatifs au métier, savoirs méthodologiques et travail de recherche ;
- Au développement des 10 compétences professionnelles par l'analyse des situations professionnelles rencontrées en stage ;
- À la construction professionnelle par la réflexivité permanente sur sa pratique (analyse des pratiques professionnelles).

La formation alterne des enseignements théoriques à l'institut et des stages. La formation est réalisée sous forme de Cours Magistraux (CM) en présentiel (ou en distanciel synchrone pour l'antenne de BAYONNE), de Travaux Personnels Guidés (TPG) et de Travaux Dirigés (TD) dans des salles spécifiquement équipées. Les stages se déroulent dans les différents domaines d'exercice des Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale.

Des ressources documentaires sont à disposition des étudiants : le service commun de documentation du CHU de BORDEAUX et des Instituts de Formations Paramédicales du GHT Navarre Côte Basque à BAYONNE, et la bibliothèque universitaire en ligne BABORD+ permettent aux étudiants d'effectuer des recherches documentaires.

Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique individuel (formation théorique et clinique) par un cadre de santé formateur ou par le coordinateur pédagogique de l'IFMEM.

**Lieu de formation à Pessac :** Institut des Métiers de la Santé - Hôpital XAVIER ARNOZAN,  
Avenue du Haut Lévêque 33600 PESSAC

**Lieu de formation à Bayonne :** Institut des Formations Paramédicales du GHT Navarre Côte Basque,  
3 avenue Jean Darrigrand 64100 BAYONNE

## **INTERVENANTS**

- Enseignants universitaires, PU-PH, praticiens hospitaliers, médecins ;
- Directeurs d'hôpitaux ;
- Cadres de santé Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale, cadres de santé formateurs de l'IFMEM du CHU de BORDEAUX ;
- Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale ;
- Infirmiers ;
- Psychologues, sociologues, anthropologues ;
- Intervenants en communication ;
- Ergonomes ;
- Documentalistes ;
- Patients partenaires.

Les enseignants interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale du CHU de BORDEAUX composé de 6 cadres de santé Manipulateurs d'électroradiologie médicale dont un situé à Bayonne et d'un coordinateur pédagogique cadre supérieur de santé.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluations écrites, orales, et mises en situation professionnelles simulées sont réalisées suivant le référentiel de formation conformément à l'arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement (UE) et d'intégration (UI), utilisées au cours des 3 années de formation, sont des épreuves écrites (QCM, QROC, questions rédactionnelles et mémoire de fin d'études) et des épreuves orales et pratiques, choisies en fonction des compétences à évaluer.

Les compétences cliniques sont évaluées en situation par les différents tuteurs de stage et par le cadre de santé formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant au regard des analyses de pratiques et du portfolio.

Chaque semestre, la commission d'attribution des crédits (CAC) examine les résultats des étudiants et, en fonction, affecte les crédits des unités d'enseignements et des stages.

## INDICATEURS DE RESULTATS



Taux de présentation au diplôme :  
**98%**

Taux d'obtention au diplôme :  
**100%**



Taux de satisfaction apprenants :  
**94%**

Données de l'année 2024



Taux de recommandation :  
**100%**

## BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un / ou des blocs de compétences

NON  OUI

Préciser :

Possibilité d'équivalence

NON  OUI

Préciser :

Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme d'État de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale est un diplôme de niveau 6

Possibilité de passerelles

NON  OUI

Préciser :

- Médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie : 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année.
- Masseur-Kinésithérapie : 1<sup>ère</sup> année
- Aide-soignant avec complément de formation

## SUITE DE PARCOURS

Le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale correspond à l'obtention d'un grade Licence (180 ECT). Il permet ainsi de poursuivre un parcours d'études en Master I (Master de Santé Publique, Master Ingénierie nucléaire ou Master Radio-physique médicale par exemple), puis en Master II et Doctorat.

Passerelles : l'obtention du DE et des 180 ECT permet l'accès en formation à d'autres métiers de la santé :

- Aide-soignant
- Masseur-Kinésithérapie
- Médecine / Pharmacie / Maïeutique / Odontologie

Après 4 ans d'exercice, le Manipulateur d'Électroradiologie Médicale peut présenter le concours d'entrée en Institut de Formation de Cadre de Santé pour assurer ensuite des missions de management et/ou de formation.

## DEBOUCHES

Exercice en secteur public ou privé dans les spécialités d'imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire, électrophysiologie médicale.



Taux d'insertion global dans l'emploi : **100%**

Taux d'insertion dans le métier : **100%**

Données de l'année 2024

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenants en situation de handicap compatible avec l'exercice du futur métier peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

L'Institut des Métiers de la Santé agit pour permettre à tous les apprenants en situation de handicap de poursuivre la formation dans les meilleures conditions. L'obligation d'accessibilité aux savoirs se matérialise par le biais d'aménagements particuliers : des aménagements du cursus, des dispenses d'assiduité, des adaptations du parcours de stage, des mesures compensatoires par des aides humaines ou techniques, du soutien à l'apprentissage.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter M. Christophe TACAILLE, Coordinateur pédagogique de l'IFMEM : [ifmem.xa@chu-bordeaux.fr](mailto:ifmem.xa@chu-bordeaux.fr).

## CONTACT

Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale :

@ [ifmem.xa@chu-bordeaux.fr](mailto:ifmem.xa@chu-bordeaux.fr)

☎ 05 57 65 65 62

📄 IFMEM - Institut des Métiers de la Santé - Hôpital Xavier Arnoz  
Avenue du Haut Lévêque - 33600 PESSAC

🌐 <https://www.chu-bordeaux.fr> - Onglet : « Etudiants & Formations »

